

## Sujet 7 : Les chiens renifleurs à l'école

### Contexte :

Certains étudiants n'amènent pas que leurs manuels scolaires et leurs lunchs à l'école. Ils traînent aussi des joints et autres drogues, qu'ils cachent dans leurs casiers.

Pour contenir ce phénomène qui semble prendre de l'ampleur, les établissements scolaires ont adopté diverses initiatives, certaines plus musclées que d'autres. C'est ainsi que dans quelques écoles des chiens pisteurs reniflent les casiers pour dépister les substances illicites.

### Le meilleur ami de l'homme fait-il partie de la solution ?

#### Les faits

- Au Canada, la possession de drogue, même en quantité minime, est strictement interdite par la loi.
- Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2006, 30% des élèves du secondaire ont confié avoir consommé de la drogue au moins une fois durant l'année. En cinquième secondaire, cette proportion passe à 50,9% des élèves. À la fin du secondaire, 80% des jeunes auront touché au moins à une drogue, la marijuana étant la plus répandue.
- Le pouvoir de fouille reconnu aux autorités scolaires découle de leur devoir de faire respecter les règlements de l'école, lesquels reprennent implicitement certaines notions légales.
- Dépassées par l'ampleur de la consommation de drogue qui débute maintenant dès le primaire, de plus en plus d'écoles ont recours à des chiens renifleurs pour pincer les élèves qui vendent ou qui consomment des substances illicites.

#### Du pour, du contre

Du pour	Du contre
Les écoles ayant recours à cette méthode musclée sont en mesure de noter une réelle diminution du nombre de délits liés à la toxicomanie.	Il y a toujours des façons de contourner les règles. Certains étudiants prévoient ces fouilles en trouvant des moyens de masquer les odeurs.
Les chiens pisteurs permettent de cibler directement les délinquants pour les faire passer aux aveux plus rapidement.	Le fait d'accuser un jeune de possession de drogue ne règle pas automatiquement un problème de consommation. Les écoles devraient miser davantage sur la prévention.
Nous pouvons faire entièrement confiance aux chiens pisteurs et à leurs maîtres. La méthode est éprouvée et permet de contenir le trafic de drogues aux douanes et dans les aéroports.	Plutôt que de payer le gros prix pour faire venir ces escouades dans les écoles, les commissions scolaires devraient investir dans l'embauche d'intervenants en toxicomanie.
Il est rassurant pour les parents de savoir que l'école prend les choses au sérieux lorsqu'il est question de toxicomanie.	Ce type d'intervention n'instaure pas un bon climat de confiance entre l'institution et ses élèves. Il serait préférable de dialoguer et de régler le problème en amont.

#### Saviez-vous que ?

- Au gouvernement du Canada, les dépenses relatives à la toxicomanie sont réparties ainsi : 90% pour la sécurité, 7% pour le traitement et seulement 3% pour la prévention. (documentaire « La drogue à l'école », Canal Vie)
- Les services d'un chien renifleur coûte environ 5000\$ pour 50 heures de travail. Un intervenant en prévention de la toxicomanie coûte 7000\$ pour 300 heures.